

Objet : COHÉRENCE - AEC GRÉAGE DE SPECTACLES (NRC.0Q)**Résolution : _____****Réunion du :** Conseil d'administration : Comité exécutif : Commission des études : **Pour : Information** **Pour : Décision** **Document(s) annexé(s) :**

- Cohérence - AEC GRÉAGE DE SPECTACLES (NRC.0Q)

Exposé du dossier :

En janvier 2009 débutait l'AEC en *Gréage de spectacles* (NRC.0Q) avec dix-huit étudiants inscrits. Après six mois intensifs, quatorze étudiants entreprenaient les stages en milieu de travail durant l'été 2009 pour devenir, en septembre, les premiers diplômés de ce nouveau programme. Tout le milieu du spectacle et du cirque remarqua cette nouvelle formation. De très bons commentaires et des interventions toujours positives des employeurs du milieu ont motivé tout de suite la Direction de la formation continue à entreprendre le départ d'une deuxième cohorte en septembre 2009. Cette fois, le programme allait se donner sur dix mois, jusqu'en juin 2010 pour se poursuivre avec les stages durant l'été. Seize étudiants ont ainsi gradué de cette deuxième cohorte. Finalement en septembre 2011 une 3^e cohorte fût lancée pour se terminer en juin 2012. 22 étudiants furent alors diplômés.

Les stages des étudiants se sont déroulés chez des employeurs variés tels que : le Cirque du Soleil, l'École nationale de cirque, le Festival de jazz, Cirque Éloize, les 7 doigts de la main, le Théâtre St-Denis, Solotech, Acrobatech, APL Multimédia et quelques autres festivals. Plusieurs entreprises ont continué à embaucher les diplômés par la suite.

Les cours ont été évalués par les étudiants ainsi que le programme dans son ensemble à la fin de chaque cohorte. De plus, tous les enseignants ont été rencontrés au début et à la fin de chaque année afin de faire le bilan. En 2011, suite à ces évaluations et ces consultations, il a été proposé certains changements au programme dans le but d'améliorer les méthodes d'apprentissage.

Pour cette deuxième révision, nous proposons donc le même programme de base mais avec une révision du total d'heures à 510 au lieu de 750 heures, ce qui modifie aussi le nombre de cours qui passera de onze à huit (voir le tableau I de la page 5).

Finalement, notons que le pourcentage d'heures d'exercices et de laboratoire est passé de 52 % à 75 %. Cela est également une demande générale des étudiants, des enseignants et des employeurs.

Ces changements amélioreront assurément le programme dans une approche plus ciblée au domaine du cirque et permettront également de rendre l'offre plus intéressante pour les travailleurs qui ont souvent des disponibilités limitées.

Michel Simard, directeur de la formation continue
Présenté par

25 janvier 2018
Date

Projet de résolution :

ATTENDU que la pertinence du programme a reçu un avis favorable de la commission des études lors de la rencontre du 25 janvier 2018;

ATTENDU la consultation des enseignantes et des enseignants du programme théâtre-production;

ATTENDU l'examen réalisé par la régie pédagogique;

Il est proposé :

Que la commission des études donne un avis favorable au conseil d'administration quant à l'adoption de la cohérence du programme AEC en Gréage de spectacles (NRC.0Q), telle que décrite dans le document présenté.

Proposé par : _____

Et

Appuyé par : _____